

ACTO RATS est un moyen de lutte efficace contre les **rats noirs** et les **rats d'égout** (surmulots).

Appât à base de blé entier imprégné d'un anticoagulant, le BRODIFACOUM, puissante matière active anticoagulante de deuxième génération qui agit après une seule ingestion sur les rongeurs, même ceux résistants aux anticoagulants de première génération. Dès le début de l'appâtage, les rongeurs consomment le blé, le brodifacoum entraîne une mort par hémorragie interne et n'éveille pas la méfiance des congénères.

ACTO RATS contient un agent d'amertume (benzoate de dénatonium) qui limite le risque d'empoisonnement accidentel par l'homme et en particulier les enfants.

COMPOSITION en % (m/m) :

Brodifacoum (CAS n° 56073-10-0) 0,0010 % (m/m). Contient un agent amérisant et un colorant.
FANGA B+ RONGEUR N° AMM FR-2016-0006.

DOSES ET MODE D'EMPLOI :

Méthode d'application : Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Dose et fréquence d'application : Contre les rats à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments : 100 grammes d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Délai nécessaire pour l'apparition de l'effet biocide : En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

INSTRUCTION D'UTILISATION :

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser. Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple). Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile. Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.). Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures. Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât. Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers. Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau. Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

Conditions de stockage : Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

Elimination : Dangereux pour la faune. Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

ANTIDOTE :

VITAMINE K1, administrée sous contrôle médical.

Contre-indication : anticoagulant.



(réf. **RATO 5**)
Etui de 140 g
7 sachets de 20 g
Carton de 30

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

FDS disponible sur www.quickfds.fr